

Session régulière du Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno, Lac-Saint-Jean-Est, tenue le lundi 11 janvier 2016 à 19:30 heures, en la salle Tremblay-Équipement, salle des délibérations régulières du Conseil, située en la Mairie de Saint-Bruno et à laquelle sont présents:

LE MAIRE-SUPPLÉANT: M. DOMINIQUE COTÉ  
LES CONSEILLERS : M. MARC-ANTOINE FORTIN  
M. JEAN-CLAUDE BHÉRER  
M. BERTHOLD TREMBLAY  
M. MAGELLA DUCHESNE  
M. YVAN THÉRIAULT, arrivé à 19 h 40

membres de ce Conseil et formant quorum.

Assiste également à la séance MME RACHEL BOURGET, directrice générale et secrétaire-trésorière.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Dominique Côté, maire suppléant, présidera la séance en l'absence du maire. Il souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### **2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

**01.01.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérier et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver l'ordre du jour tel que soumis au Conseil par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU LUNDI 7 DÉCEMBRE 2015**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance régulière du Conseil du lundi 7 décembre 2015.

**02.01.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 7 décembre 2015 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### **4. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2015**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 14 décembre 2015.

**03.01.16**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 14 décembre 2015 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU MERCREDI 16 DÉCEMBRE 2015**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la première séance spéciale du Conseil du mercredi 16 décembre 2015.

**04.01.16**

Il est proposé par M. Magella Duhesne, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le mercredi 16 décembre 2015 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2015**

La directrice générale donne lecture des entêtes des résolutions adoptées lors de la séance spéciale du Conseil du lundi 21 décembre 2015.

**05.01.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance spéciale du Conseil tenue le lundi 21 décembre 2015 soit approuvé tel que rédigé et soumis après ladite séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**7. CORRESPONDANCE**

- a) Une lettre de Denis Paquet, directeur de cabinet et adjoint du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), reçue le 15 décembre 2015. Celui-ci spécifie certaines informations concernant le traitement des réclamations finales dans le cadre du projet commun d'alimentation en eau potable des municipalités de Saint-Bruno, Larouche et Hébertville-Station. Il confirme que la décision prise est finale et qu'il ne semble pas opportun de rencontrer le ministre dans ce dossier.
- b) Une lettre de Marc-André Leblanc, directeur du Service des programmes fiscaux, reçue le 18 décembre 2015. Celui-ci rappelle à la municipalité le nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales. Il précise qu'une enveloppe budgétaire a été prévue afin d'aider les municipalités pour l'implantation du programme.
- c) Un avis de la Commission des relations du travail, reçu le 21 décembre 2015. Cet avis mentionne l'adoption du Décret n° 1049-2015 obligeant la Municipalité de Saint-Bruno, en tant qu'employeur, à maintenir des services essentiels en cas de grève.
- d) Une lettre de Jean-François Leclerc, Chef du Service des inventaires et du Plan au Ministère des Transports, Direction du Saguenay-Lac-St-Jean-Chibougamau, reçue le 4 janvier 2016. En réponse à une demande de la Municipalité de Saint-Bruno visant l'ajout d'une chaîne de trottoir sur le côté nord de la route 170 (rue Melançon), il précise qu'il sera de la responsabilité de la Municipalité de vérifier l'espace disponible dans l'emprise et d'acquiescer les ententes nécessaires en cas d'empiètement sur des terrains privés.

**8. ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER POUR LA PÉRIODE DU 7 DÉCEMBRE 2015 AU 8 JANVIER 2016**

LES LISTES DE COMPTES SUIVANTES ONT ÉTÉ PRODUITES AU CONSEIL:

SECTION MUNICIPALITÉ:

COMPTES À PAYER	:	127 473.83 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	92 426.91 \$

SECTION RÉGLEMENT F.D.I.

COMPTES À PAYER	:	28 562.49 \$
COMPTES DÉJÀ PAYÉS	:	148 579.26 \$

**06.01.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les listes des comptes à payer produites au Conseil pour la période du 7 décembre 2015 au 8 janvier 2016, lesquelles ont été précédemment vérifiées par le comité des finances et d'autoriser la Secrétaire trésorière à libérer les fonds à cet effet.

Il est en outre résolu que les comptes déjà payés par chèque et portant les numéros 17112 à 17122; 17202 à 17221; 17231 à 17254; et 17255 à 17258; ainsi que 1800 et 1801; soient et sont acceptés tels que libérés.

Je, soussignée Secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins pour lesquelles les dépenses précédemment décrites sont entérinées par le Conseil de la Municipalité de Saint-Bruno.

SIGNÉ CE 11e JOUR DU MOIS DE JANVIER 2016

Rachel Bourget, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**07.01.16**

Conformément au règlement 341-13, article 5.3.6, et en vertu de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est proposé par M. Berthold Tremblay, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le dépôt des déclarations pécuniaires des élus municipaux pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**10. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES DONS ET AVANTAGES DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**08.01.16**

Conformément au règlement 341-13, article 5.3.5, et en vertu de l'article 360.2 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer le dépôt des déclarations des dons et avantages des élus municipaux pour l'année 2015.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **11. ADOPTION DES INCOMPRESSIBLES POUR L'ANNÉE 2016**

**ATTENDU QUE**, dans l'enveloppe budget, certaines dépenses sont dites incompressibles à cause des engagements financiers de la municipalité ou parce qu'elles sont liées à son fonctionnement;

**ATTENDU QUE** le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) recommande d'adopter, au début de l'exercice financier, une résolution autorisant le maire et la directrice générale à effectuer le paiement de ces dépenses incompressibles;

### **EN CONSÉQUENCE,**

**09.01.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire, M. Réjean Bouchard, ou le conseiller M. Jean-Claude Bhérer ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Rachel Bourget, soient autorisés à signer les documents relatifs au paiement des dépenses incompressibles au cours de l'exercice financier 2016 dont la liste suit :

- salaire des élus, des employés municipaux ou tout autre salaire;
- contribution de l'employeur ou bénéfices sociaux et remises au gouvernement;
- les D.A.S.;
- ententes et/ou contrats déjà signés;
- les comptes d'Hydro-Québec, Bell Canada, Bell Express Vu, Gaz Métro, Molson et Pepsico;
- l'immatriculation des véhicules (SAAQ);
- les assurances;
- la Société des alcools (SAQ);
- les quotes-parts de la MRC de Lac-St-Jean-Est;
- les remboursements de taxes suite à des modifications au rôle d'évaluation (TPAV).

Toutes ces dépenses apparaissent sur la liste des comptes déjà payés des procès-verbaux des séances régulières du Conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **12. DEMANDE DE COMMANDITE DE LA FADOQ SAINT-BRUNO**

**10.01.16**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un montant de 125 \$ pour défrayer les coûts du cocktail lors de leur souper annuel qui se tiendra le 17 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **13. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA FADOQ SAINT-BRUNO**

**ATTENDU QUE** la FADOQ de Saint-Bruno demande un soutien financier annuel visant à assurer principalement le fonctionnement de leur club local;

**ATTENDU QUE** la FADOQ de Saint-Bruno désire collaborer à la réalisation d'actions identifiées dans la politique des aînés.

**11.01.16**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer un montant annuel de 5 000 \$ à la FADOQ pour leurs besoins essentiels de fonctionnement.

Il est en outre résolu qu'un montant maximal de 3 500 \$ soit accordé au Club de l'Âge d'Or de Saint-Bruno selon des projets et/ou activités spécifiques dans le cadre de la politique municipale des aînés et ce, sous présentation d'une demande appuyée de pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**14. ACCEPTATION DU DÉPÔT DU PLAN DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES 2016-2019 : CONSULTATION**

**12.01.16**

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Yvan Thériault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter le dépôt du plan de répartition et de destination des immeubles 2016-2019 de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean pour consultation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**15. ACCEPTATION DE LA RÉVISION BUDGÉTAIRE 2015 DE L'O.M.H. DE SAINT-BRUNO**

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons reçu une révision budgétaire pour l'année 2015 de l'Office municipal d'habitation de Saint-Bruno;

**13.01.16**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Marc-Antoine Fortin et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la révision budgétaire 2015 de l'OMH de Saint-Bruno.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**16. APPROBATION DE LA PROGRAMMATION DES TRAVAUX DÉPOSÉE DANS LE CADRE DE LA TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE (TECQ) 2014-2018**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

**14.01.16**

Il est proposé par M. Magella Duchesne, appuyé par M. Jean-Claude Bhérer et résolu à l'unanimité des conseillers que :

- la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

- la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;
- la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;
- la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;
- la municipalité atteste, par la présente résolution, que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**17. ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE SOUMISSIONS PUBLIQUES**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt numéros 310-09 et 333-12, la Municipalité de Saint-Bruno souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Bruno a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique "Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal", des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations datée du 25 janvier 2016 au montant de 5 776 000 \$;

**ATTENDU QU'** à la suite de cette demande, la Municipalité de Saint-Bruno a reçu les soumissions détaillées ci-dessous:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
1. Financière Banque Nationale inc.	98,46900	318 000 \$	1,30000 %	2017	2,50725 %
		327 000 \$	1,50000 %	2018	
		335 000 \$	1,70000 %	2019	
		344 000 \$	2,00000 %	2020	
		4 452 000 \$	2,20000 %	2021	
2. Valeurs mobilières Desjardins inc.	98,24000	318 000 \$	1,35000 %	2017	2,52183 %
		327 000 \$	1,50000 %	2018	
		335 000 \$	1,75000 %	2019	
		344 000 \$	2,00000 %	2020	
		4 452 000 \$	2,15000 %	2021	

**ATTENDU QUE** l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

15.01.16

Il est proposé par M. Jean-Claude Bhérer, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'obligations au montant de 5 776 000 \$ de la Municipalité de saint-Bruno soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE le maire Réjean Bouchard, et la secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à signer tout document requis par le système bancaire canadien intitulé "Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**18. ACCEPTATION DES MODALITÉS DE CONCORDANCE POUR UN EMPRUNT DE 5 776 000 \$. RE : RÈGLEMENTS #310-09 ET 333-12**

**ATTENDU QUE**, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Bruno souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 5 776 000 \$;

Règlement d'emprunt #	Pour un montant de \$
310-09	5 705 000 \$
333-12	71 000 \$

**ATTENDU QUE**, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

**16.01.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Berthold Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE** les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 5 776 000 \$;

**QUE** les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 25 janvier 2016;

**QUE** ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS;

**QUE** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

**QUE** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le Conseil autorise la secrétaire-trésorière, Rachel Bourget, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé «Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises»;

**QUE** pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante: Caisse Desjardins des Cinq-Cantons, 535 avenue Saint-Alphonse, Saint-Bruno, G0W 2L0;

**QUE** les intérêts soient payables semi annuellement, le 25 janvier et le 25 juillet de chaque année;

**QUE** les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q.,c. D-7);

**QUE** les obligations soient signées par le maire, Réjean Bouchard, et la secrétaire-trésorière, Rachel Bourget. La Municipalité de Saint-Bruno, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**19. EMPRUNT DE COURTE ÉCHÉANCE AU MONTANT DE 5 776 000 \$.  
RE : RÈGLEMENTS #310-09 ET 333-12**

**17.01.16**

Il est proposé par M. Yvan Thériault, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers :

**QUE**, pour réaliser l'emprunt au montant total de 5 776 000 \$ effectué en vertu des règlements numéros 310-09 et 333-12, la Municipalité de Saint-Bruno émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 25 janvier 2016); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 310-09 et 333-12, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**20. COMPTE RENDU DES COMITÉS**

**a) Travaux publics**

M. le conseiller Yvan Thériault donne son rapport concernant les travaux effectués au cours du dernier mois.

**b) Loisirs et culture**

M. le conseiller Marc-Antoine Fortin fait un bref compte rendu des activités de l'aréna.

**c) Sécurité publique**

M. le conseiller Berthold Tremblay avise qu'il y aura une rencontre de la Régie incendie du secteur sud dans la semaine qui suit.

**d) Urbanisme**

La Directrice générale informe les membres du Conseil qu'une rencontre avec la Municipalité de Saint-Gédéon devrait se tenir prochainement.



**21. AUTRES SUJETS**

**A) Mandat à Eckinox Média**

**18.01.16**

Il est proposé par M. Marc-Antoine Fortin, appuyé par M. Magella Duchesne et résolu à l'unanimité des conseillers que mandat soit donné à Eckinox Média pour la mise en place d'une nouvelle image de marque ainsi que pour le site Web de la Municipalité de Saint-Bruno.

Il est en outre résolu que la réalisation de ce mandat soit effectuée au montant de 16 000 \$ plus taxes, tel que proposé par Jean-François Tremblay dans le devis portant le numéro E2336 et soumis à la Municipalité de Saint-Bruno en date du 11 janvier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**B) Motion de félicitations à la Ferme Marso**

**19.01.16**

Sur proposition de monsieur Jean-Claude Bhérer, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'une motion de félicitations soit octroyée à M. Martin Bouchard et Mme Sonia Lapointe, propriétaires de la Ferme Marso, pour l'obtention du prestigieux titre canadien de *Maître-éleveur* holstein. Cette récompense de Holstein Canada est remise aux meilleurs éleveurs holstein du pays. C'est un grand honneur pour la famille Bouchard qui rejaillit sur tous les producteurs de la région et plus particulièrement sur la municipalité de Saint-Bruno.

Le Conseil municipal est heureux d'offrir à toute la famille Bouchard ses plus cordiales félicitations et leur souhaite pleins de retombées positives suite à ce beau succès. La qualité de leur travail et leur témérité seront une motivation supplémentaire pour les jeunes éleveurs et les producteurs désireux de performer dans leur entreprise agricole en ayant à cœur la qualité de leur troupeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**C) Motion de félicitations aux équipes Bantam AA et CC**

**20.01.16**

Sur proposition de M. Marc-Antoine Fortin, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'une motion de félicitations soit octroyée à l'équipe des Patriotes de Saint-Bruno ainsi qu'à leurs entraîneurs, André Richard, Serge Fortin, Émy St-Jean et Frédéric Simard, à l'occasion du championnat qu'ils ont remporté lors du tournoi provincial Bantam de Ste-Foy-Sillery dans la catégorie « CC ».

Il est en outre résolu d'octroyer également une motion de félicitations aux Espoirs Lac-St-Jean ainsi qu'aux entraîneurs MM. Marc-André Gagnon et Jean-Philippe Fleury, pour leur victoire lors de ce même tournoi en classe « AA ».

Le Conseil municipal souhaite à ces deux équipes tout le succès possible dans la poursuite de leurs objectifs pour la saison 2015-2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**22. PÉRIODE DE QUESTION DE L'AUDITOIRE**

Aucun contribuable n'est présent.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**21.01.16**

À 21 h 10, l'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. le conseiller Marc-Antoine Fortin de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Réjean Bouchard, Maire

---

Rachel Bourget,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière